



COMMISSION SPORTIVE REGIONALE

CHAMPIONNATS JEUNES

PV N°1

Réunion du 20/09/10 à 19h30 à Pontivy

Présents : P. Hamon, F. Ramard, L. Gortais, A. Leto, E. Vareecke, D. Quintin, L. Hamel

Assiste : S. Persan

Début de la réunion : 19h30

I Championnats Jeunes

- Vérification des engagements et **réalisation des poules** géographiques.

La formule est induite par le nombre d'équipes et leurs situations géographiques. Afin de limiter les déplacements pour cette première phase, la CSR a décidé de faire des poules de 4 équipes, avec match aller - retour. En junior masculine, une poule de 4 en aller/retour jusqu'en décembre pour intégrer des éventuels retardataires en décembre.

Pour les clubs qui auraient oublié d'engager leurs équipes, il est décidé de les intégrer que si nous avons une place et sans refaire les poules.

Après réflexion,, le championnat minime féminin est maintenu avec la même formule que la saison passée, trop de question restant sans réponse et peu de temps pour mettre en place les tournois de qualification. Une réunion spécifique sera faite au cours de la saison pour proposer un projet de championnat différent.

- Rappel des dates du calendrier et des dates de report.

La date de début du championnat est maintenue au 02/10/10 afin de permettre aux équipes de jouer un minimum de match avant le début des coupes Jeunes.

Aux clubs contactant le secrétariat pour demander le calendrier, nous leur rappelons que le planning des championnats seniors et jeunes figure dans le bulletin d'information de l'AG (juin) ainsi que dans le mémento sportif.

Inscription 2nd phase : **8 décembre 2010** auprès de la Ligue



COMMISSION SPORTIVE REGIONALE

CHAMPIONNATS JEUNES

PV N°1

- Validation de la notice d'information

Elle sera jointe avec le calendrier de chaque poule, elle rappelle le CDVB gestionnaire de celle-ci, les coordonnées pour transmettre les demandes de report (rappel du RGER), les feuilles de match ainsi que le moyen de saisir par internet si le CDVB concerné l'a adopté.

- Demande de sous-classement

Rappel de l'article VIII.1.7. du RGER

VIII.1.7 **Sous-classement d'un(e) joueur(joueuse)**

Dans les équipes des catégories Poussins à Cadets , UN(e) joueur (joueuse) peut être sous- classé(e). Le club doit obtenir l'autorisation de la LBVB.

Si tel est le cas, l'équipe concernée :

-sera classée en fonction des points qu'elle aura obtenue mais ne pourra pas participer aux Finales Régionales.

- pourra bénéficier des points DAFR de sa catégorie si dans chacun de ses matches, elle a disposé , hors le(la)joueur (joueuse) sous-classé(e), du nombre suffisant de joueurs(joueuses) réclamé par sa catégorie.

- Le Club de Pléchatel, sous-classement d'un junior masculin pour jouer en cadet, la demande est acceptée, l'équipe est inscrite en cadet.
- Le Club de Treffendel, sous-classement de deux cadettes pour jouer en Minimes F, la demande est acceptée avec la condition qu'une seule cadette ne figure sur la feuille de match. L'équipe est inscrite en Minimes F.
- Le Club du Rheu, sous-classement de deux cadettes pour jouer en Minimes F, la demande est acceptée avec la condition qu'une seule cadette ne figure sur la feuille de match. L'équipe est inscrite en Minimes F.
- Le Club de Brécé (53), demande l'autorisation de faire jouer deux cadets et un minime pour jouer en cadette, la demande est acceptée, l'équipe est inscrite en cadette en raison de leur situation géographique.
- Le Club d'Acigné, sous-classement d'une cadette (Maeva FELIOT) pour jouer en Minimes F, la demande est acceptée, l'équipe est inscrite en Minimes F.

- Le Club de Quintin, sous-classement d'une Junior (Estelle PAUL) pour jouer en Cadette, la demande est acceptée, l'équipe est inscrite en Cadette.
- Le Club de Taillis, sous-classement de deux cadets pour jouer en Minimes M, la demande est acceptée avec la condition qu'un seul cadet ne figure sur la feuille de match. L'équipe est inscrite en Minimes M.
- Le Club de Bruz, sous-classement d'une cadette (Maëlle MELOT) pour jouer en Minimes F, la demande est acceptée, l'équipe est inscrite en Minimes F.
- Le Club UGS Janzé-Corps Nuds, sous-classement d'un cadet (Brendan GLOAGUEN) pour jouer en Minimes M, la demande est acceptée, l'équipe est inscrite en Minimes M.
- Le Club de Brest ESL, sous-classement d'une cadette (Noemie TOSSER) pour jouer en Minimes F, la demande est acceptée, l'équipe est inscrite en Minimes F.

Ces équipes ne pourront pas participer aux Finales Régionales excellence quelque soit leur classement (art VII.1.7 du RGER)

- Bilan des engagements

Tableau – Nombre d'équipes inscrites par catégorie et par département

	Minimes		Cadets		Juniors / Espoirs		Total
	F	M	F	M	F	M	
22	2	1	6	1	1	0	11
29	5	4	4	4	4	1	22
35	19	10	18+1	10	7+1	2	68
56	1	1	3	1	2	1	9
Total	27	16	32	16	15	4	110

Intégration de l'équipe cadette du club de Rougé(44) et de Brécé (53) d'une part car le championnat cadette des Pays de Loire est inexistant et d'autre part leur situation géographique n'occasionne pas plus de déplacement aux équipes bretonnes. Cependant, même si leur classement leur permet, elles ne pourront pas participer aux Finales Régionales (art VII.1.7 du RGER).



COMMISSION SPORTIVE REGIONALE

CHAMPIONNATS JEUNES

PV N°1

- Information aux CDVB en charge des poules

Ils doivent envoyer les calendriers aux clubs avec :

- 1 notice d'information par poule
- 1 exemplaire de feuille de match
- 1 exemplaire de demande de report
- Les coordonnées des responsables d'équipe.

En annexe la composition des poules et la notice d'information

Fin de la réunion : 23h

Pierrick HAMON

Rédigé le : 7/12/10
Approuvé : CD du 4/01/11
La CSR
PV n°1 CSR Jeune